



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 19 décembre

Mise en œuvre des mesures d'accompagnement des entreprises impactées par les mouvements sociaux

Suite aux mouvements sociaux actuellement en cours sur le territoire national, le ministère de l'Économie et des Finances mobilise un ensemble de mesures à destination des entreprises impactées. La Direction générale des entreprises diffuse aujourd'hui deux fiches pratiques recensant les outils mobilisables et permettant à toute entreprise d'être mise en contact avec un interlocuteur spécifique, à même de l'accompagner.

Compte-tenu de la spécificité de la situation et des contraintes en Ile-de-France, une fiche spécifique pour les entreprises de cette région a été réalisée. Ces dernières disposent également de points de contacts dédiés.

Ces contacts sont à même d'appuyer les entreprises dans la mise en œuvre des démarches suivantes :

- Remboursement accéléré de crédits d'impôts (TVA)
- Report d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts)
- Plan d'étalement de créances avec l'appui de l'État et de la Banque de France
- Obtention ou maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance
- Financement d'un mécanisme de chômage partiel
- Traitement d'un conflit avec les clients ou fournisseurs de l'entreprise

Ces fiches sont accessibles sur le site de la Direction générale des entreprises :

<https://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/mouvement-social-accompagnement-des-entreprises>

Elles s'inscrivent plus largement dans le dispositif de soutien aux entreprises annoncé le 11 décembre dernier par **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, dispositif qui comprend notamment :



- une **revue des entreprises qui ont déjà bénéficié des dispositifs de reports de charges sociales et fiscales** du fait du mouvement des « gilets jaunes », afin de s'assurer que leurs échéanciers de paiement sont cohérents avec leur situation actuelle. Des aménagements pourront être accordés, au cas par cas, si ces situations individuelles ont évolué, de manière à ne pas mettre en difficulté les entreprises concernées ;
- une **réactivation des mesures d'étalement fiscales et sociales, de chômage partiel et le cas échéant d'autorisation d'ouverture le dimanche**;
- la **désignation d'un référent de haut niveau auprès de Thomas Courbe, Directeur général des entreprises**, qui travaille en lien avec les fédérations et les collectivités locales pour définir les modalités d'information et d'accompagnement pertinentes des entreprises en fonction de l'évolution de la situation dans les prochains jours.



Placée sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, la DGE conçoit et met en œuvre les politiques en faveur de la compétitivité et de la croissance des entreprises. Son action est au cœur des chantiers du gouvernement pour le développement économique de notre pays. Elle porte des missions à la fois sectorielles (politique industrielle, régulation du numérique et déploiement des infrastructures, politiques de soutien à l'artisanat, au commerce, aux services et au

tourisme), transverses (simplification réglementaire, politique d'innovation) et relatives à la transformation numérique de l'économie.

Contacts Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Pauline Manier - 01 79 84 31 94